



# Rallye sprint de Solre-saint-Géry

21 juillet 2022

**EPREUVE OPEN (ouverte aux étrangers)**

**EPREUVE : Rallye sprint de Solre-saint-Géry**

**VISA ASAF N° : 008**

**DATE : 21 juillet 2022**

**ORGANISATEUR : Hainaut Motor Club**

**N° D'ENTREPRISE : 820.136.087**

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE:

Salle l'Espérance, rue Basimont 18 à 6500 Solre St-Géry.

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

**REGLEMENT PARTICULIER**

## AVERTISSEMENT !!!

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, dans **TOUTES LES DIVISIONS CHRONOMETRÉES** (sauf AC/KC et slalom) de toutes les épreuves où la vitesse est l'élément de classement prépondérant, certains équipements sont imposés aux concurrents et aux véhicules.

Pour les détails et les explications, veuillez lire l'ASAF News Letter publiée à ce sujet, le 23 décembre 2020 sur le site Internet ou sur la page Facebook de la Fédération.

[http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/equipements\\_securite\\_2021.pdf](http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/equipements_securite_2021.pdf)

### Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19

**Toutes les mesures liées au Covid-19, présentes ou à venir, reprises ou non dans ces textes, décidées par l'ASAF ou par les Autorités compétentes, font partie intégrante du présent règlement particulier.**

**Il vous appartient donc de vous y conformer et de vous tenir au courant de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de ces mesures en suivant les informations officielles publiées par l'ASAF ou par les autorités civiles.**

**Les dispositions y relatives, reprises dans les règlements particuliers d'épreuves, seront libellées en MAUVE.**

**Voir le dernier protocole établi, sur le site [www.asaf.be](http://www.asaf.be).**

## PREAMBULE :

### Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO

La Division "HISTO- DEMO" des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints (**Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR**) a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque. Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division "HISTO -DEMO" n'est pas une compétition**.

### Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation. Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

### Co-équipier

Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO - DEMO" **ne peut être mineur** (il doit avoir atteint l'âge de **18 ans**).

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

### Equipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

**IMPORTANT : à partir de 2022, un vêtement d'une pièce fermé au cou, poignets et chevilles sera obligatoire en Division Histo Démo, pour les personnes composant l'équipage en RA, RS, HRF et pour les pilotes (pas les passagers) en MH/SpH, HRS.**

**Ce vêtement sera aussi ininflammable que possible (tissus ou matières synthétiques prohibés).**

### Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements". A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels "Avertissements" (carton Jaune et carton rouge) seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des "Reconnaissances", pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes "Show", pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

De plus, le collège des commissaires sportifs présent à l'épreuve pourra, à l'encontre des participants de ces catégories, prendre des sanctions directes, immédiates et sans appel en cas d'attitude ou d'agissement jugés comme dangereux pour les spectateurs et/ou le personnel en place (exemples : "donuts", "drift", "toupies", "freins à main" ou vitesse excessive durant le retour ou en liaison).

Ces sanctions pourront être

- l'avertissement ;
- l'exclusion du meeting ;

**Remarque** : si l'infraction est commise en fin d'épreuve alors que le pilote a terminé sa prestation, une amende de **125 euros** sera alors automatiquement appliquée par le Collège des Commissaire Sportif.

Si cette amende ne lui a pas été payée sur place, quelle qu'en soit la raison, le Président de Collège transmettra un rapport en ce sens au secrétariat de l'ASAF et le contrevenant se verra automatiquement suspendu de licence jusqu'à l'apurement de sa dette. (Voir Art 1.6.5 du R.S.G.)

**Rappel** : Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

## I TIMING

06/06/2022		Parution du Règlement Particulier
06/06/2022		<b>Date de début des engagements</b>
13/07/2022	12h00	<b>Clôture des inscriptions à droits simples</b>
16/07/2022	12h00	<b>Clôture des inscriptions à droits majorés</b>
18/07/2022	20h00	Attribution des numéros
18/07/2022	20h00	Affichage de la liste des engagés. Parution sur Facebook et e-mail à chaque concurrent en ordre.
20/07/2022	13h00	Ouverture du secrétariat Distribution du road-book et début des reconnaissances Passage libre
	15h00	Ouverture des VT. Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises sur la page Facebook du HMC.
	18h00	Clôture de la distribution du Roadbook
	19h00	Fermeture du secrétariat
	20h00	Clôture des VT
	20h00	Fin absolue des reconnaissances
21/07/2022	06h45	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	06h45	Début des reconnaissances
	07h30	Fermeture des VT complémentaires
	08h00	Fin des reconnaissances
	08h00	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés.
	08h00	Ouverture du parc fermé de départ.
	08h30	Départ de la première voiture pour la 1 <sup>ère</sup> boucle
	11h30	Départ de la première voiture pour la 2 <sup>ème</sup> boucle
	14h30	Départ de la première voiture pour la 3 <sup>ème</sup> boucle
	17h30	Départ de la première voiture pour la 4 <sup>ème</sup> boucle
	18h32	Arrivée de la première voiture au PF
		<b>60'</b> maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les divisions 4, 3, 2,1 et PH's: <u>affichage des résultats officieux</u>
		<b>30'</b> après l'affichage des résultats finaux : <u>affichage des résultats OFFICIALISES</u>
		<b>30'</b> après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication et affichage des résultats 4,3,2,1 et PH's</u>

## II ORGANISATION

## Art. 1. Organisation

Le Hainaut Motor Club organise le 21 juillet 2022, une épreuve dénommée Rallyesprint de Solre-saint-Géry, sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

L'épreuve est **OPEN (ENPEA)**

### DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course :	Alain Jauquet	Lic. ASAF : 300
Directeur de Course adjoint :	Loquet Stéphane	Lic. ASAF : 362
Directeur de Sécurité :	Laurent Deleersnijder	Lic. ASAF : 360
Secrétaire du meeting :	Didier Vanesse	Lic. ASAF : 356
Responsable du parc fermé:	Stéphanie Dehu	Lic. ASAF : 361
Responsable du parc fermé:	Renaud Ferrière	Lic. ASAF : 363
Relations avec les concurrents :	Eric Keppens	Lic. ASAF : 230
Relations avec les concurrents :	Jean-Claude Toubon	Lic. ASAF : en attente
Service médical :	CRS	
Ambulances :	FAST Ambulances	Nombre : 2
Responsable de l'ES :	Louis Modave	Lic. ASAF : 653
Responsable équipe sécurité :	Frédéric Gobéau	Lic. CAS : 22206

### OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commissaires Sportifs,			
Président de Collège :	Pierre Vanderlin	Lic. ASAF : 113	
Membres :	Steve Jauquet	Lic. ASAF : 301	
Commissaires Techniques,			
Président de Collège :	Gilbert Georges	Lic. ASAF : 973	
CT: Alain Bernard	Lic. ASAF: 965	CT: Didier Daels	Lic. ASAF : 943
Secrétaire :	Catoul Marie Luce	Lic. ASAF : 964	
Secrétaire :	Liemans Katia	Lic. ASAF : 902	
Observateur ASAF :Puissant Jean-Claude		Lic. ASAF : 957	
Inspecteur Sécurité : Sevrin Lambert		Lic. ASAF : 419	

### PERMANENCE

#### **Avant et après le meeting**

Nom : Vanesse Didier      Adresse : Rue Haute, 19 7040 Quévy  
Tél/E-Mail : 0471/640160 / vaness\_r@hotmail.com  
Nom : Loquet Stéphane      Adresse : Place de la Filature, 4 6500 Beaumont  
Tél/E-Mail : 0498/762978 / sloquet@scarlet.be

#### **Pendant le meeting**

Nom : Vanesse Didier      Adresse : Salle l'Espérance rue Basimont à Solre-saint-Géry.  
Tél: 0471/640160

### TABLEAU D'AFFICHAGE

Situation exacte : dans la Salle l'Espérance, 18 rue Basimont à 6500 Solre-saint-Géry.

## **III MODALITES GENERALES**

## Art. 2. Eligibilité

Le rallye sprint de Solre-saint-Géry entre en ligne de compte pour le championnat de la Fédération Wallonie Bruxelles, les championnats du Hainaut et Brabant des rallyesprints, le challenge de la CSAPH et le challenge de Bourlingueurs de l'ASAF.

## Art. 3. Admission des véhicules

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R(Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR).
- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (Voir Art. 26.11.6, du RPR)

## Art. 4. Description du parcours

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale « show » d'une longueur de 12,36 km (dont 2 % de terre), et sur 17,8km de liaison, à parcourir 4 fois, soit au total 120,64 km, dont 49,44 km d'ES comprenant 2% de chemins non revêtus en dur.

**Les Divisions PH prendront le départ avant les concurrents des autres Divisions.**  
**La Division Histo-Démo prendra le départ après les concurrents des autres Divisions.**

## Art. 5. Engagement

### 5.1. Procédure

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la **fiche des "Vérifications" adéquate**, du document « **Copies des licences** » de l'équipage, ainsi que des  **demandes éventuelles de TP** DEVRA parvenir, par voie postale **ou de préférence** par engagement en ligne.

**De préférence**, remplir le formulaire d'engagement online sur le lien suivant:

<https://forms.gle/D7M7CP4ZR7C8ffwX7> (copiez et collez ce lien dans votre navigateur, préparez vos licences et vos documents de la voiture avant de commencer)

L'engagement ne sera accepté que s'il est parfaitement rempli et lorsque vous aurez envoyé une copie de vos licences à l'adresse mail suivante:

**sloquet@scarlet.be**

- **Au plus tôt le 06/06/22 et au plus tard, le 13/07/22 avant 22 H 00, période durant laquelle le "droit simple" sera d'application ;**  
**ET**  
**- au plus tard le 16/07/22 avant 12H00\*\*, ce qui entraînera une majoration automatique du droit (+ 20%) ;**

Si vous ne possédez pas d'ordinateur, vous pouvez envoyer le formulaire d'engagement, la fiche des vérifications adéquate et la fiche de copie des licences à l'adresse suivante:

**Boiteux Monique, place de la Filature, 6 à 6500 Beaumont.**

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du **droit d'engagement** devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant ces mêmes dates\*\*\*et moments.**

**N° : BE43 0689 3316 6501** Intitulé : RS Solre-saint-Géry

**Attention aux délais bancaires.**

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

**\*\*Passé ces délais, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription**

### 5.2. Copies des licences

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé « Copie des licences », reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF/VAS/RACB/Nat./Int. étrangère), en cours de validité (càd année 2022). **Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité ! Envoyez vos copies de licences à sloquet@scarlet.be (photos de vos licences par GSM acceptées)**

### 5.3. LICENCES - TITRES DE PARTICIPATION 1-JOUR (TP)

La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS (!) et être en cours de validité.

(!) : La licence "R" émise par la VAS n'est pas acceptable pour des épreuves de ce type. Dès lors, un TP-L, sera nécessaire pour remplacer cette licence.

Tous les concurrents ne disposant pas d'une licence donnant droit à leur participation (ASAF/VAS suffisante et en cours de validité) pourront solliciter un TP.

Les Informations concernant le demandeur, l'agrément du Médecin généraliste traitant et, pour les 45 ans et plus, l'agrément du Médecin Cardiologue (**les formalités médicales ne sont pas exigées pour le TP L**) seront fournis à l'organisateur.

Les **formulaires de demande** de TP portant le **numéro 1** (pour les pilotes RACB) et/ou **2** (pour tous les autres concurrents belges), joints au présent règlement, dûment complétés, seront annexés à la demande d'engagement et renvoyés en même temps que celui-ci, à l'organisateur, accompagné des documents repris ci-dessous :

- Mention de l'expérience et justificatifs si la demande concerne un niveau A3
- Copie du permis de conduire s'il s'agit d'une demande de TP A4

Tous ces documents devront impérativement être rentrés en même temps que l'engagement. Le montant (50€/15€) correspondant au prix du type sollicité (TPA4-A3-B/TPL) sera payé en même temps que l'engagement sur le compte repris ci-avant.

#### **ATTENTION :**

- Une fois la demande de TP introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve (Voir art.2.3 du RPR).
- Si un concurrent s'est inscrit avec un "TP", il doit participer à l'épreuve avec ce même "TP" (aucune licence annuelle ne sera acceptée en remplacement, pour l'épreuve concernée) à défaut de quoi, le concurrent perdra, de plus, le montant de son engagement.

#### **CONCURRENTS ETRANGERS**

L'épreuve étant reprise au calendrier OPEN (ENPEA), les licenciés porteurs d'une licence Nationale/Internationale étrangère et ayant reçu l'autorisation\* de leur ASN de participer à l'épreuve, seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère.

\*L'autorisation peut être permanente et générale (reprise sur la licence elle-même) ou ponctuelle et expresse (document officiel séparé).

**Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.**

#### **5.4. Nombres maximaux d'engagés**

##### **A) Divisions obligatoires**

**Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)**

**ATTENTION :** Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes 26 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **120** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

##### **B) Division facultative**

**Le nombre de participants est limité à 10, en ce qui concerne la Division "Histo-Démo" (Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)**

**ATTENTION :** Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **2** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **10** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (IMPORTANT : Voir Art. 5.1 et 5.2 du RPR).

**Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 130**

##### **Remarque importante**

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

#### **5.5. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASAF)**

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul équipage.**

- **Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.**
- Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel : le **premier pilote** est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.
- En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles !
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

- Le droit d'engagement pour les **Div. 1, 2 et 3** s'élève à **185€**.
- Le droit d'engagement pour la **Div. 4** s'élève à **230€**.
- Le droit d'engagement pour les **Div. Prov'Historic** (PH Classic et S/R) s'élève à **185 €**
- Le droit d'engagement pour la **Div. Histo-Démo** s'élève à **130 €**.

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, (y compris pour les divisions "Prov'historic" et "Histo-Démo"\*)- Voir art. 5 du RTG).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit et celui, éventuel, du ou des TP sollicités.

- **Les montants des droits d'engagement doivent être majorés de 20% pour les inscriptions enregistrées entre le 14 juillet 2022 et le 16 juillet 2022.**

**Soit : en D1-2-3 : 222 € - en D4 :276 € - en PH Classic& S/R : 222 € - en HD : 156 €**

## 5.6. Remboursements

### 1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

0. a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
1. b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

### 2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.

**Attention : l'annulation intervenue à la suite des directives édictées pour lutter contre la crise sanitaire Covid19 n'est pas assimilée à « un cas de force majeure » étant entendu qu'elle n'est pas imprévisible ni inattendue. Les sommes versées par les concurrents aux organisateurs, leur seront donc, en pareil cas, intégralement remboursées.**

- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.

- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

### 3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier\*\*)** DOIT signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés) et ce, avant la fin de la période d'inscription à droits simples, reprise ci-dessus.

**A cette seule condition**, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

**Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.**

\*\* En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

## 5.7. Attribution des numéros (voir Art. 7, du RPR)

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu le 18 juillet 2022 à 20h, les concurrents en ordre d'inscription recevront une liste le 19 juillet en soirée.

Cette liste sera affichée sur la page Facebook du Hainaut Motor Club.

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribuées de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo, à partir de **300**.

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans **l'ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à leur Division.

#### **Art. 6. ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS**

Situation du parc d'assistance : centre du village de Barbençon.

*Si le parc d'assistance se situe entre l'arrivée de l'ES et le Parc Fermé de regroupement, une zone d'assistance (obligatoire), même réduite au temps minimum nécessaire au changement des 4 pneumatiques (mais où toute intervention est autorisée pour tous les concurrents de toutes les Divisions) devra être prévue entre le Parc Fermé de regroupement et le départ de l'ES.*

Situation de la zone d'assistance avant l'ES : sur le côté de la N95 chaussée de Chimay entre le Pont du Prince et la résidence Marie-France.

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de **25 €**.

Station d'essence accessible durant l'épreuve : OUI

Tx Express ch. Fernand Deliège 26 à 6500 Beaumont

Entre le PF et l'ES et Entre l'ES et le PF

#### **Art. 7. RECONNAISSANCES**

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le 20 juillet 2022, entre 13h00 et 20h00 et le 21 juillet 2022 entre 6h45 et 8h00.

Les participants de la Division « Histo-Démo » y prendront également part.

**Lors des reconnaissances, le PORT DU CASQUE EST INTERDIT**

#### **Art. 8. PARC FERME**

Le parc fermé sera situé sur le parking de la salle l'Espérance à Solre-saint-Géry.

Il sera accessible le 21 juillet 2022 à partir de 8h00. Veillez à bien respecter la procédure de pré-départ qui sera fournie par e-mail et à l'accueil.

#### **Art. 9. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES**

**Il est impératif que les engagements rentrés soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et co-pilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul. Les copies de vos licences doivent être envoyées par e-mail à sloquet@scarlet.be**

#### **RAPPEL**

Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO – DEMO" doit avoir atteint l'âge de **18 ans**.

**Aucune dérogation ne sera accordée, même en cas de filiation entre le conducteur et son co-équipier.**

D'autre part, aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par e-mail (sloquet@scarlet.be), **AVANT le mardi précédent immédiatement l'épreuve (avant-veille), à 12h00**. En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai (sauf cas exceptionnel, dont la justification sera laissée à l'entière appréciation de l'organisation).

**Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.**

**Le passage aux vérifications administratives est libre, pas d'horaire imposé.**

#### **AVERTISSEMENTS IMPORTANTS**

**Seules, les licences VAS/ASAFL ou les "TP" ASAFL, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAFL, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.**

**Ces licences et "TP" étant STRICTEMENT réservés aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera qu'il entre dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.**

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", **à la condition** qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

**N.B. : Une autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère (pas de "TP" requis)**.

**Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAFA ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou un Titre de Participation ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.**

**RAPPEL :** Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division Histo -Démo, DOIT également avoir atteint l'âge de **18 ans**. **Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

## **Art. 10. VERIFICATIONS TECHNIQUES (Durée des VT – Voir art. 12 du CCCT)**

**N.B. :** Une copie de tous les documents de bord de la voiture devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions**, auront lieu le 20 juillet 2022 à partir de 15 heures, suivant l'heure indiquée sur le document qui sera préalablement transmis aux concurrents, par mail et qui sera également édité sur la page FB du Hainaut Motor Club.

Emplacement : Parking de la salle l'Espérance rue Basimont à Solre-saint-Géry.

Les vérifications techniques complémentaires auront lieu le 21 juillet 2022 entre 6h45 et 7h30.

Emplacement :Parking de la Salle l'Espérance à Solre-saint-Géry.

Seuls les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront s'y présenter pour une première vérification.

**Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.**

**N.B. :** Le paiement de toutes les opérations se fera obligatoirement de manière électronique, via l'appareil SUM UP de l'ASAFA en fonction sur place (sauf lorsque le réseau ne le permet pas).

**Rappel :** Si un véhicule a été refusé lors des "VT" préliminaires générales préalables à l'épreuve il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir Art. 3.8, du RPR).

Les éventuelles **VT finales** (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : Parking de la salle l'Espérance rue Basimont à Solre-saint-Géry.

### **Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon**

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Parking de la salle l'Espérance rue Basimont à Solre-saint-Géry.

**Les participants de la Division Histo Démo prendront part aux VT avant ceux des autres Divisions.**

## **Art. 11. DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT**

Si, lors de la compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

## **Art. 12. OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT**

Si, lors de la compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route :Parking de la salle l'Espérance rue Basimont à Solre-saint-Géry.

## **Art. 13. PROCLAMATION DES RESULTATS – REMISE DES TROPHEES**

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAFA le lundi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00
- Après officialisation et selon le timing repris au point I du présent règlement, une cérémonie rassemblera les participants et le public, selon les protocoles sanitaires éventuels en vigueur à ce moment.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 21 juillet 2022 vers 21h30 dans la salle l'Espérance à Solre-saint-Géry.
- Des prix et trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
  - Autres récompenses éventuelles
  - Le Premier de la Division PH S/R (pilote et copilote)
  - Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (16-17-18 et 19)

- 3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 et 19, confondues)
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)
- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
- Les 3 premiers de chaque classe de la Div. 1, 2, 3, 4 (pilote et co-pilote)
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries : (*voir Art 11 du RSG*) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
- Les premières Dames (dans les classements de toutes les Divisions)

#### **Art. 14. DIVERS**

- A) Road-book d'assistance.
- B) Programmes en vente *dans la salle*.
- C) Restauration, Hôtels. Sur demande.

#### **Art. 15. LITIGES**

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

#### **APPROBATION**

Le présent règlement a été approuvé par :

....., Lic. N° ..... en date du ..... (Secrétariat de l'ASAF)

Jauquet Steve Lic. N° 301 date du 4 juin 2022. (CSAPH)

Puissant Jean-Claude Lic. N° 957 en date du 6 juin 2022 (ASAF)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Lambert Sevrin , Lic. N° 419 en date du 16.05.22

**Club organisateur :****Epreuve : Rallyesprint de Solre Saint Géry Date : 21 juillet 2022**

N°

Bulletin d'inscription à renvoyer du 6/6/2022 au 16/07/2022 (Poste ou Courriel) à Monique Boiteux, place de la Filature, 6 à 6500 Beaumont OU engagement ONLINE <https://forms.gle/D7M7CP4ZR7C8ffwX7>

**\* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION**

Engagement reçu le : / /	Paiement reçu le : / /	Div. :	Cla :	Ordre de réception :	
-----------------------------	---------------------------	--------	-------	-------------------------	--

**PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)**

Nom : .....	Si pseudonyme : / « ..... »	Prénom : .....	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
-------------	-----------------------------	----------------	--

Né(e) le : / /	Adresse : .....	N° : .....
----------------	-----------------	------------

Code postal : .....	Localité : .....
---------------------	------------------

Accepte  n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter :	N°. Tél/ GSM : .....	E-mail : .....
---------------------------------	----------------------	----------------

	ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	.....	.....	.....
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	.....

**COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)**

Nom : .....	Si pseudonyme : / « ..... »	Prénom : .....	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
-------------	-----------------------------	----------------	--

Né(e) le : / /	Adresse : .....	N° : .....
----------------	-----------------	------------

Code postal : .....	Localité : .....
---------------------	------------------

Si nous devons vous contacter :	N°. Tél/ GSM : .....	E-mail : .....
---------------------------------	----------------------	----------------

	ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	.....	.....	.....
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	.....

<b>VEHICULE :</b>	Marque : .....	Type : .....	Plaque N° : .....
-------------------	----------------	--------------	-------------------

Année de construction : .....	N° de Châssis : .....	Cylindrée : .....	cc
-------------------------------	-----------------------	-------------------	----

Compagnie d'assurance : .....	Police N° : .....
-------------------------------	-------------------

<b>DIVISION</b>	<b>CLASSE</b>	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : <b>Toutes</b> sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante
		Lic. L min. pour piloter ou copiloter en :	Classes : Histo-Démo (*)

(\*) voir Prescriptions Sportives ASAFT et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

**R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra être enregistrée !**

<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAFT, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <b>déclaration relative à la vie privée</b> et aux données personnelles de l'ASAFT et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAFT : <a href="http://www.asaf.be">www.asaf.be</a>
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifications que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAFT et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAFT à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à ..... le ..... / ..... / ..... (Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)

Signature du pilote	<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance.
Signature du copilote	

**Epreuve : Rallyesprint de Solre-saint-Géry**

Date : 21 juillet 2022

N°

**VERIFICATIONS**

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.  
Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

**PILOTE/CONDUCTEUR**

Nom : .....						Si pseudonyme : / « ..... »		Prénom : .....	Signature
-------------	--	--	--	--	--	-----------------------------	--	----------------	-----------

Prov.	ASAF					VAS			N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>									

**COPILOTE/PASSAGER**

Nom : .....						Si pseudonyme : / « ..... »		Prénom : .....	Signature
-------------	--	--	--	--	--	-----------------------------	--	----------------	-----------

Prov.	ASAF					VAS			N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>									

**VOITURE**

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cyl.	Div.	Cla.
			cc		

Compagnie d'assurance :	Police n° :

**RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR**

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins	
Eclairage	Anneaux de remorquage	
Documents de bord	Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :	
Arceau de sécurité	Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe	
Batterie	Conformité de division	
Extincteur	Challenge B. Thiry (à vérifier)	<input type="checkbox"/>
Appui-tête	(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Casque / HANS	EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres	<b>COMMISSAIRE TECHNIQUE</b>	
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N° :	
Ornement extérieur	<u>Nom/Cachet :</u>	
Echappement		
Protections des tuyauteries		
Poids		
Elargisseurs de voies	<b>SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :</b>	
Pneumatiques		

## ***Epreuve : Rallyesprint de Solre-saint-Géry***

N°

Date : 21 juillet 2022

## VERIFICATIONS (Division Histo-Démo)

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

**Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES**

## **PILOTE/CONDUCTEUR**

Nom :					Si pseudonyme :					Prénom :		Signature	
..... / « ..... »					.....								
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<b>COPILOTE/PASSAGER</b>													
Nom :					Si pseudonyme :					Prénom :		Signature	
..... / « ..... »					.....								
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			

## VOITURE

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	1 <sup>ère</sup> Année de fabrication ou d'homologation FIA/ASN
<b>Compagnie d'assurance :</b>		<b>Police n° :</b>	

**RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR**

# Copies de vos licences "sportives" 2022

N°

## Pilote :

<input type="checkbox"/> <b>Je possède une licence RACB.</b>
<input type="checkbox"/> Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
<input type="checkbox"/> <b>Je ne possède pas de licence.</b>
<input type="checkbox"/> Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
<input type="checkbox"/> Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve ( <b>OPEN uniquement</b> )
<input type="checkbox"/> Je possède une licence <b>ASAF</b> ou <b>VAS</b>

Placez ici la copie de votre licence face « année »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2022

Placez ici la copie de votre licence face « photo »  
Exemple :



## Copilote :

<input type="checkbox"/> <b>Je possède une licence RACB.</b>
<input type="checkbox"/> Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
<input type="checkbox"/> <b>Je ne possède pas de licence.</b>
<input type="checkbox"/> Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
<input type="checkbox"/> Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve ( <b>OPEN uniquement</b> )
<input type="checkbox"/> Je possède une licence <b>ASAF</b> ou <b>VAS</b>

Placez ici la copie de votre licence face « année »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2022

Placez ici la copie de votre licence face « photo »  
Exemple :



Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport éventuelles ;
- Licences et autorisation\* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

**Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances**

\* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

# Formulaire 1 : Demande d'un titre de participation (Uniquement pour les titulaires d'une licence RACB valide en 2022)

 <p>Association Sportive Automobile Francophone</p> <p>Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : <a href="mailto:secretariat@asaf.be">secretariat@asaf.be</a> Site Internet : <a href="http://www.asaf.be">www.asaf.be</a></p>	<p><b>A payer en même temps que le droit d'engagement</b> <b>A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.</b></p> <p>-----</p> <p>Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-..." pour autant qu'ils communiquent le résultat obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.</p>	<p>Réservez au secrétariat de l'ASAF</p> <p>N° 2022</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table>				
		<p>N° du T.P. pour l'épreuve :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table>				

**Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES**

Nom de l'épreuve : Rallyesprint de Solre-saint-Géry	Date : 21 juillet 2022
---	------------------------

Type de TP souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-C3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A2 (50 €)
Expérience requise*	NON	NON	OUI*	OUI*	NON	OUI*	OUI*	OUI*
Agrément médical éventuel = Lic. RACB	Numéro de licence :				*Voir expériences requises dans le cadre situé au verso du présent formulaire.			

Province :									Je possédais une licence ASAF l'année précédente ou avant :	OUI / NON		
Nom :												
Prénom :										Sexe :	H	F
Rue :									N° :	Bte :		
Pays :	C.P. :			Localité :								
Né(e) le :	-	-		Nationalité :	Permis de conduire :		OUI / NON	Depuis + de 3 ans :	OUI / NON			
Téléphone fixe :		/			GSM :		/					
E-mail :												

**Age minimum : 18 ans.**

<b>Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur</b>												
Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :												
(1) l'ASAF et les CSAP ;												
(2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;												
(3) le ou les organisateurs de la manifestation ;												
(4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;												
(5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;												
(6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;												
(7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;												
pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.												

**Par ma signature, je certifie sur l'honneur :**

- a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- b. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- c. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- d. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSIA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours**: la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

## Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : <a href="http://www.asaf.be">www.asaf.be</a>
<input type="checkbox"/>	Je reconnaiss que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

**Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !**

J'atteste sur l'honneur être apte à la pratique du sport automobile\*\*/karting\*\* et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote\*\*/copilote\*\*.  
(\*\* Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à ..... , le ..... / ..... / .....

<b>ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE</b>			<b>Sans objet vu la possession d'une licence annuelle RACB en cours de validité.</b>
--	--	--	--

Réservez au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour validation des documents reçus de l'organisateur.

## Formulaire 2 : Demande d'un titre de participation (valable pour un meeting)



Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn  
Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95  
E-mail : [secretariat@asaf.be](mailto:secretariat@asaf.be)  
Site Internet : [www.asaf.be](http://www.asaf.be)

**A payer en même temps que le droit d'engagement  
A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour  
laquelle il est sollicité.**

Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAFAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-..." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAFAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.

Réervé au secrétariat de l'ASAFAF

N° 2022

--	--	--	--

N° du T.P. pour l'épreuve :

--	--	--

**Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES**

Nom de l'épreuve : Rallyesprint de Solre-saint-Géry

Date : 21 juillet 2022

Type de titre de participation souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-C3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A2 (50 €)
Certificat médical (Médecin de famille) / Expérience requise (voir au verso)	NON / NON	OUI / NON	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI

Province :	Je possédais une licence l'année précédente ou avant :							OUI / NON
Nom :								
Prénom :								Sexe : H F
Rue :								N° : Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :						
Né(e) le :	-	-	Nationalité :	Permis de conduire : OUI / NON			Depuis + de 3 ans :	OUI / NON
Téléphone fixe :	/		GSM :			/		
E-mail :								

Age minimum : 18 ans.

### Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAFAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAFAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- (8) l'ASAFAF et les CSAP ;
  - (9) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
  - (10)le ou les organisateurs de la manifestation ;
  - (11)d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
  - (12)les concurrents et les propriétaires ou détenants des véhicules participants ;
  - (13)les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
  - (14)les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;
- pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

#### Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- e. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAFAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- f. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- g. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAFAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- h. que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORMA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours: la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

### Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAFAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAFAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <b>déclaration relative à la vie privée</b> et aux données personnelles de l'ASAFAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAFAF : <a href="http://www.asaf.be">www.asaf.be</a>
<input type="checkbox"/>	Je reconnaiss que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être apte à la pratique du sport automobile\*\*/karting\*\* et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote\*\*/copilote\*\*.  
(\*\* Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur et, le cas échéant, du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à ..... le ..... / ..... / .....

<b>ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE</b> Cette attestation est valable 3 mois et n'est pas obligatoire pour un «TP-L»		<b>Si la prise de décision nécessite des examens ou tests supplémentaires, prière de compléter le cadre ci-dessous :</b> <b>Examen « cardio » obligatoire pour les 45 ans et plus</b> Si examen(s) prescrit(s), utiliser le(s) formulaire(s) ASAFAF. ( <a href="http://www.asaf.be">www.asaf.be</a> )	
Je soussigné, Dr....., déclare que ..... ci-dessus plus amplement identifié(e), a bien subi les examens médicaux réglementaires et que son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport automobile** - du Karting en compétition**. ** Biffer éventuellement les mentions inadéquates		<b>ECG d'effort :</b>	OUI / NON Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... <b>(Validité Maximale : 2 années civiles)</b>
		Date, signature et cachet du <b>CARDIOLOGUE</b> :	
		<b>Examen ophtalmo :</b>	OUI / NON Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... Date, signature et cachet de l' <b>OPHTALMOLOGUE</b> :
		<b>Remarque</b> <input type="checkbox"/> INAPTE AU PILOTAGE (= copilote uniquement) <input type="checkbox"/> SURVEILLANCE MEDICALE <input type="checkbox"/> LICENCE "HANDI"	
Réervé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-contre, soit signée.

